

PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 10 JUIN 2014 A 20H00
Bâtiment Stella Helvetica

En présence de quarante citoyens, la présidente Mesot ouvre cette assemblée légalement convoquée par affichage au pilier public.

En préambule elle salue la présence de M. Philippe Dini, de la fiduciaire Dini et Chappot SA, réviseuse des comptes, dont la présence à la présente assemblée primaire est obligatoire.

Elle excuse l'absence des personnes suivantes : Monique Pelletier, Laurence Tramaux, Cristina Bourdin, Jessica Thurre, Marie-José Roduit, Olivier Buchard, Stéphane Roduit, François Roduit, Henri Thurre, Thierry Crettenand et Christophe Luisier.

Après les salutations d'usage, l'ordre du jour est rappelé et ne suscite aucune discussion.

Etant donné que des points à l'ordre du jour comportent des approbations M. Gérard Comby est désigné scrutateur.

1. Protocole de la dernière assemblée Primaire

Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 9 décembre 2013. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2013 de la municipalité

La présidente rappelle aux citoyens qu'ils doivent se prononcer sur l'adoption des comptes avant le 30 juin et que ceux-ci étaient à leur disposition 20 jours avant le déroulement de la présente assemblée.

Les comptes ont été présentés au groupe de réflexion sur les finances communales, puis, en séance du 13 mai 2014, approuvés par le conseil municipal.

Lecture et commentaires

Le secrétaire-caissier donne lecture des comptes 2013 de fonctionnement et d'investissements dicastère par dicastère et, au fur et à mesure, la présidente Mesot commente quelques postes.

Aucune question n'émane de l'assemblée.

Les comptes 2013 de la municipalité présentent les chiffres suivants :

- Charges financières	Fr. 7'477'147.85
- Revenus financiers	Fr. 9'497'840.98
- Marge d'autofinancement	Fr. 2'020'693.13
- Amortissements	Fr. 1'940'577.65
- Excédent de revenus	Fr. 80'115.48
- Dépenses d'investissement	Fr. 3'464'543.65
- Recettes d'investissement	Fr. 881'625.50
- Investissements nets	Fr. 2'582'918.15
- Fortune de la municipalité	Fr. 5'188'907.17
- Totaux égaux au bilan de	Fr. 16'755'063.83

Concernant les ratios :

L'endettement net par habitant se situe à Fr. 1'343.00. Un endettement inférieur à Fr. 3'000.- obtient l'appréciation maximale de « endettement faible »;
Le degré d'autofinancement est de 78.2 %. Etant donné qu'il est inférieur à 100 % il n'obtient pas l'appréciation maximale et est considéré comme « satisfaisant », cette appréciation est due au fait que les investissements sont supérieurs à la marge d'autofinancement;
La capacité d'autofinancement est de 21.40 %. La note 5 correspondant à « très bien » est attribuée pour les valeurs dépassant les 20 %;
Avec un taux d'amortissement à 17.9 %, dépassant de 7.9 % le minimum requis, l'amortissement est considéré comme « amortissement suffisant » et obtient la meilleure note;
Quant au taux du volume de la dette brute, il se situe à 109.5 % donc inférieur à 150 % et est considéré comme « très bien » avec la meilleure appréciation.

Rapport du réviseur de comptes

En application des articles 83 et suivants de la loi sur les communes, la fiduciaire Dini & Chappot SA a effectué la révision des comptes.

M. Philippe Dini procède à la lecture des conclusions du rapport de révision et recommande d'approuver le compte annuel clôturant avec un excédent de revenus de Fr. 80'115.48 et une fortune nette cumulée de Fr. 5'188'907.17.

Approbation

L'assemblée primaire approuve les comptes 2013 à l'unanimité.

3. Règlement municipal des vins d'appellation « Saillon Grand Cru »

En guise d'introduction, la présidente expose que, conformément à l'ordonnance sur la vigne et le vin, la production de Grands Crus doit être gérée par un règlement municipal. Ce règlement était à disposition des citoyens 20 jours avant le déroulement de la présente assemblée. De plus l'assemblée primaire accepte de procéder à l'adoption en bloc de ce règlement.

Le conseiller Roduit donne l'historique et les démarches qui ont abouti, avec la volonté des viticulteurs, à ce règlement. Il est à noter que ce règlement comporte la particularité que les parcelles inscrites « Grand Cru » doivent être enregistrées au réseau agro-environnemental de Saillon.

Approbation

L'assemblée primaire décide d'approuver le règlement municipal des vins d'appellation « Saillon Grand Cru » à 38 voix favorables, 0 voix contre et 2 abstentions.

4. Divers

La présidente Mesot présente une pyramide de la population. Celle-ci démontre que notre commune jouit d'un bon équilibre entre les différentes générations.

Puis la présidente Mesot informe l'assemblée que, dans le cadre de l'homologation des modifications partielles du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones, trois recours ont été déposés auprès du Conseil d'Etat et que l'administration communale s'est déterminée sur ceux-ci.

Quelques photos de réalisations communales sont présentées.

M. Bernard Luisier fait remarquer que les utilisateurs de la via farinetta parquent dans les vignes le long de la Salentze et vers les gorges. Le conseiller Tramaux répond que la mise en place d'une signalisation à l'attention des utilisateurs de cette voie est en cours d'étude.

M. René May rend attentif le conseil municipal qu'à plusieurs endroits sur le territoire communal des matériaux impropres sont enterrés. Il s'inquiète des retombées sur la nappe phréatique. La présidente Mesot répond que tous faits signalés à la commune sont traités, notamment par une dénonciation à l'Etat du Valais pour la zone agricole.

M. Pierre-Antoine Crettenand rejoint les propos de M. René May et souhaite que le conseil municipal fasse son travail.

La présidente Mesot clôt cette assemblée en exprimant ses plus vifs remerciements à ses collègues du conseil communal. L'équipe communale est également remerciée pour le bon état d'esprit. Puis elle remercie l'assemblée pour l'intérêt porté à la collectivité publique.

L'assemblée est levée à 21h20 et est suivie du traditionnel verre de l'amitié.

Certifié exact

ADMINISTRATION COMMUNALE

La Présidente
Alba Mesot

Le Secrétaire
Boris Clerc